

Procédure file

Informations de base	
AVC - Procédure d'avis conforme (historique)	2004/0815(AVC)
Procédure terminée	
Accord CE/Bulgarie: accord d'association, protocole additionnel suite à l'élargissement 2004	
Sujet 6.40.02 Relations avec l'Europe centrale et orientale	
Zone géographique Bulgarie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PPE-DE BROK Elmar	08/12/2004
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)		18/04/2005
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures		

Evénements clés			
16/11/2004	Publication de la proposition législative	13163/2004	Résumé
01/12/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/12/2004	Vote en commission		Résumé
25/01/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0010/2005	
22/02/2005	Résultat du vote au parlement		
22/02/2005	Décision du Parlement	T6-0022/2005	Résumé
18/04/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
18/04/2005	Fin de la procédure au Parlement		

17/06/2005

Publication de l'acte final au Journal officiel

Informations techniques

Référence de procédure	2004/0815(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a2; Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2; Traité CE (après Amsterdam) EC 310; Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/25190

Portail de documentation

Document de base législatif	13163/2004	16/11/2004	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0010/2005	25/01/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0022/2005 JO C 304 01.12.2005, p. 0017-0090 E	22/02/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)1076/2	31/03/2005	EC	

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

[Décision 2005/430](#)
[JO L 155 17.06.2005, p. 0001-0004](#) Résumé

Accord CE/Bulgarie: accord d'association, protocole additionnel suite à l'élargissement 2004

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord européen d'association adopté entre l'Union et la Bulgarie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil et de la Commission portant sur l'approbation d'un protocole d'accord.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Bulgarie d'association entré en vigueur le 1er février 1995 doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure spécifique.

Le texte du protocole négocié avec la Bulgarie est joint à la proposition. Ce dernier comporte également une série de modifications techniques en matière agricole (établissement de nouvelles concessions agricoles réciproques du fait de l'adhésion des nouveaux États membres).

Accord CE/Bulgarie: accord d'association, protocole additionnel suite à l'élargissement 2004

La commission a adopté le rapport de son président, M. Elmar BROK (PPE-DE, DE), qui recommande que le Parlement donne son avis conforme à la conclusion du protocole additionnel de l'accord européen avec la Bulgarie.

Accord CE/Bulgarie: accord d'association, protocole additionnel suite à l'élargissement 2004

Le Parlement européen a donné son avis conforme sur la conclusion du protocole additionnel à l'accord européen avec la Bulgarie.

Accord CE/Bulgarie: accord d'association, protocole additionnel suite à l'élargissement 2004

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord européen d'association adopté entre l'Union et la Bulgarie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/430/CE, Euratom du Conseil et de la Commission relative à la conclusion du protocole additionnel à l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Bulgarie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne des 10 nouveaux États membres.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Bulgarie d'association entré en vigueur le 1^{er} février 1995, doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente décision du Conseil et de la Commission qui comporte également un certain nombre de nouvelles concessions agricoles réciproques.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1^{er} mai 2004, sauf pour tout ce qui concerne les nouvelles dispositions agricoles.